

## Délibération n°2023-017

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	11

Date de	
Convocation	Affichage
31/03/2023	31/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille **vingt-trois**, le **six avril** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

**Présents :**

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Samuel DEGEZELLE, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-François RÉBIER

**Procuration :** M. Jean – Marie ROMMELAERE donne pouvoir à M. Jean – François REBIER

**Excusé :** M. Tanguy HERREMAN

**Absent :** Mme Marianne DRIEUX, Mme Marie – Andrée MAHIEUX

**Secrétaire de Séance :** Benjamin DENOYELLE

### PLAN DE FINANCEMENT ET RECHERCHE DE SUBVENTION – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE PIERRE DEWAELE

Monsieur le Maire fait savoir qu'il souhaite que la commune engage pour l'année 2023, le remplacement de la chaudière au gaz de l'école Pierre Dewaele qui présente des faiblesses techniques, par une chaudière nouvelle génération, pompe à chaleur air/eau, plus écologique.

Le montant de ces travaux est estimé à **41 735,20 €** hors taxes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Une subvention de l'Etat (DSIL) à hauteur de 30%, soit 12 520,00 €
- Une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50%, soit 20 867.00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le montage financier suivant :

Les **dépenses** :

Description du Projet	Montant HT	Montant TTC
Remplacement d'une chaudière au gaz par une chaudière pompe à chaleur air/eau	<b>41 735.20 €</b>	<b>50 082.24 €</b>

Les **recettes** :

	Montant HT
Etat (DSIL)	12 520.00 €
Conseil Départemental (ADVB)	20 867.00 €
Fonds propres	8 348.20 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>41 735.20 €</b>

Ces chiffres seront inscrits au budget primitif de l'année 2023.

Les travaux ne pourront être engagés, que sous réserve de l'obtention assurée de toutes les recettes attendues.

Monsieur le Maire demande sur la base de l'estimation précitée l'autorisation d'ouvrir auprès de tous les partenaires potentiels envisageables (ainsi que listés de manière non exhaustive dans le montage financier ci-dessus) tous les dossiers de recherches de subventions et participations de toutes natures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- Le montage financier énoncé ci-dessus qui permettra le remplacement de la chaudière de l'école Pierre Dewaele
- D'ouvrir tous les dossiers de demandes d'aides ou de subventions auprès de tous les partenaires envisagés et qui pourraient se révéler comme possibles
- D'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce projet.

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le 07/04/2023

et publication,

le 07/04/2023

ou notification

Le Maire,



le secrétaire de séance

Benjamin DENOYELLE

